

Objectifs : connaître les « étapes clés » de l'introduction de l'ordinateur à l'école

Mots clés : ordinateur, partenaires, scolarisation, compensation, préconisation, école, coordination, étapes

Public : Enseignants référents, parents, professionnels du handicap (ergothérapeutes, médecins scolaires, orthophonistes, etc.), enseignants, Auxiliaires de vie scolaires, directeurs et chefs d'établissements scolaires

Mise à jour : décembre 2008

Définition :

Un ordinateur en classe peut être utilisé pour aider la scolarisation d'un élève en situation de handicap. Il peut s'agir d'une difficulté motrice, d'une déficience sensorielle, de troubles des apprentissages (dyspraxie, dyslexie, dysphasie...), de troubles envahissants du développement, etc.

Cependant l'ordinateur ne peut être pensé comme le seul outil de compensation, il vient en complément et support à d'autres aides:

adaptations pédagogiques : textes à trous, privilégier l'oral, moins d'écrits...

accompagnement humain : auxiliaire de vie scolaire, aide ponctuelle d'un camarade, assistant d'éducation...

autres aides techniques : dictaphone, photocopies...

Pour consulter les textes de loi, se reporter à la fiche ressource « scolarisation : le matériel pédagogique adapté »

Les « étapes clés » proposées dans cette fiche sont des points d'attention à traiter avec chacun des acteurs. Il ne s'agit pas d'un « mode d'emploi universel ».

Il est important que l'enfant soit associé au choix de l'ordinateur (s'il refuse catégoriquement l'ordinateur, le projet sera difficilement réalisable) et particulièrement aux situations d'utilisation de l'ordinateur (« Pour quelles activités/matières...je l'utilise? »).

Afin que l'ordinateur constitue une aide réelle et non une difficulté supplémentaire pour l'enfant, certaines étapes dans son processus d'intégration à l'école semblent nécessaires:

Identification des difficultés scolaires

Les difficultés scolaires peuvent être liées à des problèmes de lecture (déchiffrage, compréhension, vision), d'écriture (geste graphique, fatigabilité, vitesse...), les problèmes d'attention, d'expression... Par exemple, si l'écriture de l'enfant est illisible dès les premiers mots, il ne suivra pas le rythme de la classe et peinera à se concentrer...

Un enfant handicapé n'a pas systématiquement des difficultés scolaires liées à son handicap.

Réflexion et préconisation : intérêt de l'ordinateur en classe?

En fonction des difficultés identifiées, quel est le champ possible des aides ? Toutes les aides possibles sont à envisager (voir définition page précédente).

Une série de question est à se poser en amont :

En quoi l'ordinateur est il plus pertinent qu'une autre aide ?

Comment l'ordinateur va-t-il compléter, remplacer les autres aides ?

Par qui sera validé cet intérêt de l'ordinateur ? Tous les acteurs de l'équipe de suivi de la scolarisation devraient être d'accord sur la pertinence de l'utilisation de l'ordinateur.

Par exemple, pour un enfant bénéficiant de l'accompagnement d'une auxiliaire de vie scolaire, il devra être pensé, lors de l'introduction de l'ordinateur à l'école, quelle sera la complémentarité entre ces deux aides :

« *C'est l'AVS qui fait tout. Elle scanne les documents, les met dans la clé USB et me la donne tous les jours.* » (Témoignage de parent)

« *Comme pour toute chose concernant un enfant handicapé, il faut que tout le monde s'y mette. Si l'un d'entre eux laisse tomber, ça ne marche plus.* » (Témoignage de parent)

Les situations de l'utilisation de l'ordinateur

Il est important de définir « quand ? » et « comment ? » l'ordinateur va être utilisé ainsi que de préciser si ce sera « à la maison et/ou à l'école ? ». Ces questions devront être posées à chaque difficulté identifiée et auxquelles l'ordinateur semble apporter une solution.

Le tableau ci dessous présente l'exemple d'un enfant atteint de dyspraxie gestuelle. Une seule difficulté à été relevée : le graphisme illisible. Cet enfant sait, en accord avec ses enseignants et ses parents qu'il doit utiliser l'ordinateur pour ses dictées, auto-dictées, démonstrations en géométrie...et ses devoirs à la maison. Il sait « quand » et « où » il se sert de cet outil. Le « Comment utiliser l'ordinateur ? » sera défini avec chaque enseignant concerné »

Difficultés rencontrées	Intérêt de l'ordinateur dans la scolarisation	Utilisation de l'ordinateur dans la scolarisation			
		Avec mon ordinateur, en classe, je fais...	Exemple	Avec mon ordinateur, à la maison, je fais...	Exemple
Pour un enfant atteint de dyspraxie gestuelle: - graphisme illisible à partir de la 2ème phrase	- Lisibilité - relecture de l'enfant : possibilité d'un apprentissage - relecture du professeur: possibilité d'une correction, d'un contrôle	- Mes contrôles de plus de deux lignes	Dictée - auto-dictée - démonstration en géométrie -contrôle en histoire géographie...	- mes devoirs à la maison	- rédaction - démonstration en maths



Définir précisément ces utilisations de l'ordinateur permettra à l'enfant ainsi qu'à l'équipe éducative un accord sur les objectifs attendus et d'identifier des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre effective (on prendra comme critères, par exemple, la fréquence d'utilisation, les matières effectivement concernées, le temps d'utilisation scolaire, le temps d'utilisation à la maison, le type d'impression...).

Choix du matériel et des logiciels

Le matériel et les logiciels doivent correspondre aux utilisations de l'ordinateur définies en amont.

C'est un professionnel (ergothérapeute, orthophoniste, etc) compétent sur la thématique qui définira les outils adéquats. Par exemple, si l'une des utilisations prioritaires est la reconnaissance vocale (si l'enfant a des problèmes pour écrire), il faudra prévoir un logiciel spécifique et insister sur la qualité du micro.

Acquisition du matériel recommandé par un professionnel

Voir fiche ressource : « le matériel pédagogique adapté »

Formation

Voir fiche ressource : « Handicap et TIC : lieux de formation »

Il peut être nécessaire pour l'enfant de faire une formation pour utiliser l'ordinateur ou/et les logiciels dans le cadre du projet qui a été pré défini. Les lieux possibles sont : EPN (espace public numérique), associations, cabinets d'ergothérapeutes libéraux et éventuellement les revendeurs de matériels et de logiciels spécifiques. Les différents professionnels (AVS, professeurs...) qui accompagnent l'enfant peuvent également suivre une formation.

« On va s'y mettre, pourquoi pas l'an prochain... à condition d'avoir une AVS formée. » (témoignage d'un directeur d'établissement scolaire)

L'introduction de l'ordinateur dans la classe

Voir les 3 documents produits par les Documents élaborés en novembre 2008 par le Groupe des ergothérapeutes pédiatriques de la Région Lyonnaise, avec la participation du Centre icom' :

- « Conseils pour l'introduction de l'ordinateur en maternelle »
- « Conseils pour l'introduction de l'ordinateur en primaire »
- « Conseils pour l'introduction de l'ordinateur au collège »

A consulter en ligne :

Site officiel de l'éducation nationale “réussir à l'école l'accompagnement de tous les élèves”.

Ce site propose les textes officiels mais aussi une série de “questions - réponses” autour des aides techniques : <http://www.lecolepourtous.education.fr/>

Le site de l'ASH (adaptations scolaires de l'enfant handicapé) du Rhône avec des informations sur la scolarisation des élèves en situation de handicap en général et des liens vers des ressources intéressantes : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/rubrique.php?id_rubrique=11

